

nombre de personnes poursuivant un même but, observant les mêmes lois, employant les mêmes moyens, s'encourageant et se soutenant les uns les autres par leurs exemples, leurs conseils et leurs services mutuels. Voilà l'état normal du Tiers-Ordre dans l'intention de son saint Fondateur et dans celle du Souverain Pontife.

Pour encourager cet état, le Pape a accordé aux Tertiaires réunis en Fraternités certaines faveurs auxquelles ne participent pas les Tertiaires isolés. De plus, les Tertiaires membres d'une Fraternité jouissent plus efficacement de tous les avantages de l'union et de l'association ; enfin seuls ces Tertiaires ont droit aux suffrages de la Fraternité ; les Tertiaires isolés n'y ont pas un droit strict.

Par là on comprend facilement que les Tertiaires *isolés* sont dans un état anormal légitimé seulement par les raisons sérieuses qui les empêchent de faire partie d'une Fraternité ; leur réception reste toujours une exception à la règle générale.

4° Il est certain que tout Tertiaire *novice* gravement malade *peut* demander à faire profession sur son lit de mort ; peu importe qu'il n'ait fait que quelques semaines de noviciat. Même pour lui faciliter cette faveur, les Supérieurs de l'Ordre donnent dans ce cas à tout prêtre approuvé les pouvoirs nécessaires. Cependant cette profession est valide seulement au cas où le malade vient à mourir ; s'il revient à la santé, il devra continuer et achever son année de noviciat, et faire ensuite régulièrement sa profession.

5° Ceux qui ont été reçus à l'habit ou à la profession pendant leur maladie ont droit aux avantages spirituels respectifs. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Parce que le bon Dieu, au lieu de les appeler comme vous dès la première heure, ne les a appelés qu'à la onzième ? Est-ce que cela diminue, en quoi que ce soit, le mérite de ceux qui dès leur jeunesse embrassent la règle du Tiers-Ordre avec toutes ses obligations ? A ce propos, qu'on prenne bien garde de ne voir dans le Tiers-Ordre que son trésor d'indulgences : ce serait se tromper étrangement sur la nature et sur le but du Tiers-Ordre.

FR. MARIE-ANSELME, O. F. M.



Quand vous voyez un pauvre, voyez-y comme dans un miroir Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa Mère, qui vécurent l'un et l'autre dans la pauvreté.

*Saint François.*